

PESTICIDES

Nouvelle Réglementation 1^{er} Juillet 2022

L'interdiction qui concernait les usages de produits phytosanitaires à l'ensemble des personnes publiques en 2017, et en 2019 aux jardiniers amateurs, s'est étendue **depuis le 1^{er} juillet 2022 aux propriétés privées, aux lieux fréquentés par le public et aux lieux à usage collectif, que ces lieux appartiennent à des structures publiques ou privées et soient fréquentés par des résidents, des usagers, des élèves, des employés, des patients, des clients.....**



Château Dubuc - La Trinité

Casende parc du Carbet

Hippodrome Carrère le Lamentin

Maison du Bagnard - le Diamant

